

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les chasseurs dénoncent la stratégie de la chaise vide du ministère de l'Ecologie

13 octobre 2020 à Issy-les-Moulineaux

La FNC (Fédération nationale des chasseurs) prend acte de l'ordonnance de référé du 8 octobre du Tribunal Administratif de Marseille qui suspend pour cette saison la chasse du tétras-lyre et du lagopède alpin dans les Hautes-Alpes sur le fondement des seuls arguments de la LPO PACA. La décision contestée du Préfet des Hautes-Alpes était pourtant fondée sur les indices de reproduction favorables de l'Observatoire des Galliformes de Montagne.

Cette nouvelle déconvenue traduit une application abusive du principe de précaution et ne tient pas compte des nombreuses actions menées par les chasseurs en faveur des habitats des espèces concernées.

Elle révèle surtout la stratégie de la chaise vide de l'administration sur les dossiers chasse orchestrée par le ministère de la Transition écologique. En effet, logiquement interrogé dans le cadre de ces contentieux, il n'a pas joué son rôle. L'administration n'est même pas venue défendre son arrêté devant le Tribunal, privant ainsi la fédération des chasseurs de toute possibilité d'intervention en défense.

Que la fédération des chasseurs puisse délivrer ensuite, dans le respect d'un plan de gestion national et pluriannuel, des autorisations individuelles de tir de quelques coqs n'avait pas d'impact sur la dynamique des populations.

Cette stratégie a récemment été utilisée par le ministère pour ne pas défendre la décision de 2019 prise pour autoriser la chasse adaptative de la tourterelle des bois. Cette inaction coupable du ministère a eu l'art d'agacer le Conseil d'Etat et a conduit à la suspension en référé de l'arrêté pris sur le même sujet en 2020.

Cela fait écho également au refus de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique d'exploiter les arguments produits pour défendre et surtout expliquer à la Commission Européenne en quoi consiste la chasse traditionnelle des grives à la glu en région PACA.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour Willy Schraen, président de la FNC : *« Cette stratégie est savamment entretenue et développée sur tous les contentieux par l'actuelle ministre de la Transition écologique et cela constitue un manquement grave à l'obligation pour l'administration de défendre ses décisions. De plus, contrairement à ce qu'ils imaginent cela aura un impact négatif sur ces populations car si les chasseurs s'en désintéressent qui s'en occupera ? Une fois de plus la chasse sert de variable d'ajustement alors qu'elle n'est pas le problème mais une partie de la solution ! »*

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont 1,03 million de pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

